

Communiqué de presse
Juin 2019

Les Sternes de Loire, des espèces fragiles à protéger



Chaque année, le département de Maine-et-Loire accueille un grand nombre de Sternes qui viennent se reproduire sur les îles de Loire. Si ces oiseaux s'exhibent volontiers en vol, ils sont très vulnérables au sol. Des abandons de nichées ont déjà été observés au cours du mois de juin. La vigilance et les efforts de tous restent plus que nécessaires, notamment en cette période d'éclosions.

Deux espèces particulières nichent sur les grèves de Loire

Chaque printemps, deux espèces emblématiques, connues pour leurs pêches spectaculaires et leurs cris reconnaissables entre tous reviennent séjourner en Anjou : la Sterne naine et la Sterne pierregarin. Ces oiseaux sont présents de la fin mars à la fin du mois de septembre. Pendant cette période, les sternes s'installent en colonie et creusent leurs nids à même le sable, sur les bancs de la Loire non rattachés à la berge.

Les risques de dérangements sont importants, la plupart liés aux activités humaines. Ces oiseaux sont très farouches et abandonnent facilement leurs nids si l'on s'en approche de trop près et trop fréquemment. **Chaque année, des colonies entières disparaissent. Depuis 2018, les effectifs sont en forte baisse par rapport aux années précédentes. L'arrivée des beaux jours s'accompagne également d'une hausse des loisirs de plein air sur la Loire. La vigilance est donc accrue !**

À cela s'ajoutent les risques naturels et aléas climatiques. La canicule de ces derniers jours a rendu les couvaisons difficiles, exposant les œufs à la chaleur. De même, les bas niveaux d'eau de cette année ont facilité un accès précoce des humains et animaux aux bancs de sable, habituellement déconnectés des berges. La divagation d'animaux domestiques, notamment des chiens, est un facteur important de dérangement. Ces derniers courent sur les grèves et augmentent le risque de faire s'envoler les colonies ou de piétiner les nids.

Une bonne cohabitation des hommes et de la nature est donc plus que nécessaire, afin de permettre à ces espèces emblématiques de se reproduire et aux poussins de prendre leur envol.

Agir pour protéger les nichées

Premier département d'accueil pour les populations ligériennes de sternes, le Maine-et-Loire a de fait une responsabilité très forte pour la survie de ces espèces menacées et protégées.

Chaque année, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la LPO Anjou agissent ensemble pour tenter de préserver la tranquillité des sites de reproduction et ainsi assurer aux sternes les conditions nécessaires à l'envol des jeunes : sensibilisation, suivi hebdomadaire des colonies, mise en place de signalisation sur les sites sensibles...

Une mesure phare

Depuis 2013, la Préfecture a mis en place deux « Aires de Protection de Biotope » (APB) qui visent à préserver les habitats d'espèces protégées, en restreignant localement les actions et activités pouvant leur porter atteinte.

Ces mesures réglementaires couvrent la période de reproduction des sternes, soit du 1^{er} avril au 15 août et s'appliquent à tous les bancs de sable non accessibles à pied sec, de Saumur à Montsoreau et de La Daguenière au Thoureil. C'est en effet dans ces zones que les îlots sont les plus stables et accueillent chaque année la majeure partie de la population de sternes du département.

L'accès aux îlots concernés est interdit, tout comme l'accostage, le stationnement des embarcations, la divagation d'animaux domestiques, le bivouac, le camping et les feux. La Police de l'Environnement privilégie la pédagogie, mais est habilitée à constater et verbaliser les contrevenants à ces dispositions.

Des panneaux rappelant les interdictions en vigueur sont installés par les bénévoles de la LPO Anjou, sur les grèves concernées, dès que les conditions le permettent. **La réglementation de l'APB s'applique même en l'absence de signalisation.** Des panneaux permanents sont disposés sur les quais et cales des tronçons visés. Des agents de la police de l'environnement patrouillent également dans ces secteurs.

Sensibiliser tous les publics

Malgré ces différentes actions, des dérangements sont encore constatés chaque année. Certaines habitudes et comportements doivent évoluer si l'on souhaite pouvoir laisser aux générations futures une Loire accueillante pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les efforts de tous les ligériens, qu'ils soient habitants, sportifs, touristes, pêcheurs, etc... restent nécessaires pour assurer la survie de ces espèces emblématiques du fleuve, particulièrement impactées cette année. Les professionnels tels que les loueurs de canoës ou les Offices de Tourisme ont un rôle d'information à jouer.

La LPO et le Parc insistent sur l'effort de pédagogie qui doit être fait auprès des habitants et des estivants qui agissent souvent par méconnaissance.

N'hésitez pas à contacter le PNR ou la LPO pour en savoir plus.

PNR Loire-Anjou-Touraine : 7 rue Jehanne d'Arc, 49730 MONTSOREAU – Tél. 02 41 53 66 00 –
Maison du Parc – 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau – tél. 02 41 38 38 88 – maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr
Bureaux du Parc – 7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau – tél. 02 41 53 66 00 – info@parc-loire-anjou-touraine.fr



info@parc-loire-anjou-touraine.fr

LPO Anjou :

- **Siège social :** 35 rue de la Barre, 49000 ANGERS – Tél. 02 41 44 44 22 - accueil@lpo-anjou.org
- **Antenne de Saumur :** Jardin des plantes, place des Récollets, 49400 SAUMUR - Tél. 02 41 67 18 18
- accueil@lpo-anjou.org

Crédits photo : Olivier Simon



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU